

Création, modification ou dissolution d'une association en Alsace-Moselle

[Accéder au Service en ligne](#)

Ce service permet

de déclarer la création d'une association en Alsace-Moselle et de demander son inscription au registre des associations de droit local ou au registre des associations coopératives de droit local,
de déclarer la modification ou la dissolution d'une association,
d'avoir accès au téléservice de consultation du registre et de modification d'une association.

Attention

Vous devez avoir un compte utilisateur, que vous pouvez créer à la rubrique « Créeer un compte ».



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00